

## Communiqué de Presse

## Un nouveau dispositif de signalement des violences à l'université

L'Université Rennes 2 a mis en place un nouveau formulaire en ligne pour prendre en charge les signalements d'agression, de harcèlement ou de discrimination à l'encontre des étudiants.

Engagée dans la promotion de l'égalité et la lutte contre les violences, l'Université Rennes 2 réaffirme sa volonté de créer un environnement propice à l'émancipation et la réussite des étudiants, en veillant à leur santé et à leur sécurité. Lancée lundi 10 octobre, un nouveau dispositif de signalement des violences permet aux étudiants victimes ou témoins de faits de discrimination, d'agression ou de harcèlement de les signaler rapidement en ligne.

Le formulaire est accessible via l'Intranet étudiant de l'établissement. Une large campagne d'affichage sur les 3 campus, à Rennes et Saint-Brieuc, est en cours pour permettre aux étudiants d'accéder directement à ce formulaire en flashant un QR code.

«Ce dispositif doit améliorer considérablement le processus d'alerte, le traitement et le suivi des signalements. L'objectif est de briser le silence et d'accompagner plus efficacement les victimes», estime Typhaine Grignard, vice-présidente vie étudiante.

Une fois transmis, le signalement est traité dans le respect de la confidentialité par le service vie étudiante (SVE) et la direction des affaires juridiques et institutionnelles. Avec l'accord des victimes, et selon la nature des faits signalés, une régulation peut être mise en place avec l'ensemble des parties prenantes pour la recherche de solutions possibles.

Une trace écrite est conservée au sein du SVE et de la direction des affaires juridiques et institutionnelles, ce qui lui confère une fonction de main courante interne. Selon la gravité des faits présumés, la Présidente de l'université est informée immédiatement, ce qui peut aboutir à la saisine de la commission disciplinaire voire du procureur de la République. Les étudiants ayant signalé les faits peuvent être orientés vers les services compétents et une cellule d'écoute spécialisée du service santé des étudiants.

Contact:

Reine Paris: 02 99 14 10 36 / 06 46 37 52 69